

Répertoire téléphonique :

La Mairie :	03.44.85.01.24
Trésor Public de LASSIGNY	03 44 43 60 19
L'École :	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons :	03.44.42.50.63
La Poste (à la boulangerie) :	03.44.85.04.65
Médecins : Conchy les Pots	03.44.85.01.11
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 55 79
TAXI CONCHYLIEN	06 29 11 50 33
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Come Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
S.I.C.A.E. (Secteur électricité)	03.44.42.73.00
Presbytère Père Geoffroy de LESTRANGE	03 44 42 50 81

NANTAISE DES EAUX SERVICES :

0969 320 404 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

Réseau de Santé Personnes Agées
du Noyonnais / Ressontois

Ramassage des ordures ménagères tous les mercredis.
Ramassage des bacs de tri le mercredi des semaines paires

INFOS UTILES

Déchetteries de LASSIGNY

Et RESSONS SUR MATZ

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
	Jours de fermeture

Horaires de la bibliothèque intercommunale:

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse

Mercredi de 14h30 à 16h30
Samedi de 14h30 à 16h30

Bulletin municipal tiré en 280 exemplaires.

Comité de lecture :

PINSSON Marie-Christine, GRELIN Jean,
CHAUMETTE Catherine, CARLIER Francis.

Mise en page : KUSZPA Patrick

Responsable de la publication: Yves LEMAIRE

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour le recensement militaire de la 2ème période de l'année 2014, devront se présenter en Mairie les Françaises et Français nés du 1^{er} Avril au 30 Juin 1998.

PERMANENCES A LA MAIRIE DE RESSONS SUR MATZ

• Caisse régionale d'Assurance Maladie (CRAM)
service retraite

Madame Josiane LELEU .prendre rendez-vous au
06 74 69 41 95
1er et 3ème mardi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h00

• Conciliateur : Melle Mauchamp-Mottelet
rendez-vous au 06 70 98 88 87
2ème,3ème et 4ème Lundi de 9h à 11h30



N° 83

Le CONCHYLIEN

Bulletin Municipal du 1er Avril 2014

Lettre du maire

Lettre du Maire	1	<i>L'équipe municipale que vous avez élue le 23 mars 2014 est désormais en place et prête comme par le passé à répondre à vos attentes. Même si nous regrettons un taux élevé d'abstentions, nous remercions tous ceux qui par leur vote nous ont fait confiance et ont accueilli très favorablement les nouveaux candidats.</i>
Comité des Fêtes	2	<i>Je renouvelle mes remerciements aux trois conseillers qui ne se sont pas représentés, je remercie également tous ceux qui ont participé à la vie communale au sein du CCAS ou des associations.</i>
Défiibrillateur	3	<i>Le travail du Conseil Municipal est souvent ingrat, car les réalisations s'oublent vite et ne reste dans les mémoires que ce qui n'est pas fait.</i>
Voisins vigilants Protection des animaux	4	<i>Vous trouverez dans ces pages, l'organisation du nouveau conseil municipal et la répartition des diverses commissions. C'est désormais Madame Christine PINSSON qui sera en charge de la commission d'information de notre Conchylien, que Monsieur Patrick KUSZPA a eu à cœur de faire paraître chaque trimestre.</i>
Pétanque - Association école	5	<i>Dans quelques jours ,le travail le plus important de l'année, pour le Conseil Municipal sera fait avec le vote des comptes administratifs et des budgets ; des incertitudes demeurent quant au montant des dotations de l'Etat qui seront en baisse et au coût de la réforme des rythmes scolaires dont l'impact financier est difficile à évaluer.</i>
Football Vents Echecs	6	<i>Malgré cela compte tenu de notre trésorerie ,nous pourrons réaliser les travaux prévus en 2014, sans augmentation de la fiscalité.</i>
Exposition 14/18 Invitation 8 mai	7	<i>Avec ce printemps précoce qui arrive après un hiver clément, le jardinage reprend... alors toutes et tous à nos pelles et nos râteaux pour que nos jardins soient beaux et nos maisons fleuries.</i>
Conseil Municipal 10 janvier 2014	8	
Conseil Municipal 21 février 2014	9-10-11	
Conseil Municipal 28 Mars 2014	12-13-14	Décès de notre ancien maire <i>Engagé à 17 ans en 1944, SERGE HENNON a participé à la libération de la France, ce qui démontre la force de caractère dont il fera preuve tout au long de sa carrière professionnelle.</i>
Etat-Civil Infos Paroisse	15	<i>Au cours de sa retraite à Conchy, il a été membre actif des associations Comité des Fêtes, Société de chasse, Bibliothèque intercommunale, Centre Social et évidemment Anciens Combattants avec qui il ne manquait jamais une commémoration au monument aux morts. Cette implication dans la vie publique du village l'amène à devenir maire en 1995. Au cours de ce mandat il participe à l'avènement de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Sa bonne gestion des affaires communales qu'il découvrirait m'a permis de trouver en 2001 le budget communal en très bonne santé financière. Il s'est éteint le 24 mars dernier, en ayant une dernière fois rempli son devoir civique, car il avait donné procuration à son épouse pour voter à sa place le 23 mars Le Conseil Municipal se joint à moi pour lui rendre hommage et présenter à son épouse et à sa famille ses plus sincères condoléances</i> Y LEMAIRE
Recensement militaire Infos utiles Permanences Mairie Répertoire Téléphonique Memento	16	

INFOS COMITE des FETES

Le Comité des Fêtes a débuté l'année 2014 avec 200 convives au réveillon de la St-Sylvestre ; excellente manifestation familiale avec la présence de nombreux Conchyliens que je remercie. Repas, ambiance, tout était ok pour fêter cet événement qui s'est terminé à l'aube. Les bénéficiaires de cette soirée finiront comme habituellement depuis 15 ans déjà la chasse aux œufs de Pâques.

Le samedi 15 février : salle bien remplie pour fêter la St-Valentin. Très bonne soirée avec une bonne prestation de l'orchestre Nuit Blanche, et un excellent repas préparé par M. BERDON, traiteur de Fresnières. A noter également, la participation de fidèles Conchyliens. Merci de leur soutien.

Le samedi 5 avril, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Sources, une soirée spectacle a été particulièrement réussie. 200 spectateurs ont applaudi en première partie notre show man local, Francis, dans un récital de chansons françaises et en deuxième partie, Jérémy CIROT, imitateur crooner, dans une parodie particulièrement hilarante. Très grand succès de cette soirée.

Futures Manifestations :

Prendre note de l'inscription pour le concours intercommunal de dessins le vendredi 18 Avril à partir de 16h30 en salle du Conseil Municipal en Mairie (se munir des documents fournis dans les boîtes).

Le Comité vous donne rendez-vous le dimanche 20 Avril de 11h à 12h pour la quinzième chasse aux œufs de Pâques ouverte aux enfants du village (nouveau-né -11 ans) effectivement présents et ayant reçu une invitation nominative suivant le listing remis par la Mairie.

ATTENTION : cette année, accueil sur le terrain de la salle des fêtes.

Le jeudi 8 Mai, cérémonie au monument pour célébrer la victoire de 1945, suivie du vin d'honneur offert par la Municipalité.

Le samedi 17 Mai à 14h, à la salle des fêtes : Concours intercommunal de dessins sur le thème : la Grande Guerre de 1914/1918. Matériel et documents fournis par le Comité des fêtes, pour les enfants âgés de 4/15 ans ; fin du concours 16h30 et en-cas servi aux concurrents.

Le jeudi 12 juin à 18h30, salle des fêtes remise des prix du concours de dessins ; venez nombreux accompagner les compétiteurs. A l'issue, le Comité sera heureux de servir le verre de l'amitié.

La fête de la St-Jean se déroulera le jour de l'été, samedi 21 Juin, le programme de cette journée est en cours d'élaboration.

Venez nombreux participer aux diverses manifestations proposées, cela permettra de faire plus ample connaissance et peut-être vous donnera envie de nous rejoindre même de façon ponctuelle.

Pour le Comité,
Le président J.GRELIN.

Association Paroissiale 2ème trimestre 2014 dans le secteur Messe tous les dimanches à 10 h 30 à Ressons sur Matz

ETAT CIVIL

NAISSANCE

BLANC Cloé, Gisèle, Renée,
30, rue de la Recette

Née le 4 Février 2014 à Compiègne.

DECES

HENNON Serge Louis

Décédé le 24 mars 2014 à Noyon

Dates	Samedi 18h30	Dimanche 10 h 30
05/06 Avril	Antheuil Portes	Ressons sur Matz
12/13 Avril	Monchy Humière	Ressons sur Matz
19/20 Avril	Ressons (21h)	Ressons sur Matz
26/27 Avril	Lataule	Ressons sur Matz
03/04 Mai	Neufvy/Aronde	Ressons sur Matz
10/11 Mai	Braisne	Ressons sur Matz
17/18 Mai	Hainvillers	Ressons sur Matz
24/25 Mai	Ricquebourg	Ressons sur Matz
29 Mai	Mortemer (10h30) Ascension	
31 Mai	Coudun	Ressons sur Matz
07/08 Juin	Biermont	Ressons sur Matz
14/15 Juin	Vignemont	Ressons sur Matz
21/22 Juin	Belloy	Ressons sur Matz
28/29 Juin	Marquéglise	Ressons sur Matz

Du 13 au 19 avril Semaine Sainte

17 avril Ste Cène . Remise de la croix aux jeunes de profession de foi

18 mai à CUVILLY Ste Julie : messe des familles

LES MEMBRES DES COMMISSIONS SONT :

COMMUNAUTE DE COMMUNE :	LEMAIRE Yves	PINSSON Marie Christine
S.I.R.P	LEMAIRE Yves BEVALOT Benjamin SNOECK Eric	HUCHER Vincent FRANCOIS Emilie CARLIER Francis
AFFAIRES SCOLAIRES	LEMAIRE Yves	GRELIN Jean
SYNDICAT D'EAU	LEMAIRE Yves PUILLE Jean-philippe SNOECK Eric	HUCHER Vincent
SEZEO	PINSSON Marie-christine GRELIN Jean	LEMAIRE Yves
SIVU	PINSSON Marie-christine	GRELIN Jean
CCAS	LEMAIRE Yves PINSSON Marie christine PUILLE Jean Philippe CHAUMETTE Catherine DOMALAIN Ghislaine	COCEPIN Laurence HARANG Lucette LEMAIRE Jocelyne MASSOULE Michele
CIMETIERE	GEORGE Jacky PUILLE Jean philippe BAILLON Michel	SNOECK Eric DOMALAIN Ghislaine HUCHER Vincent
CHEMIN ET VOIRIE	LEMAIRE Yves BAILLON Michel PUILLE Jean philippe DEWIDHEM Yvon	SNOECK Eric GEORGE Jacky CHAUMETTE Catherine BEVALOT Benjamin
BATIMENT	LEMAIRE Yves PUILLE Jean Philippe GEORGE Jacky	HUCHER Vincent FRANCOIS Emilie COLLE Philippe
ENVIRONNEMENT	CHAUMETTE Catherine DOMALAIN Ghislaine	FRANCOIS Emilie CARLIER Francis
INFORMATION	CHAUMETTE Catherine BEVALOT Benjamin	GRELIN Jean PINSSON Marie christine
CORRESPONDANT JEUNES	CARLIER Francis	
COMMISSION APPEL D'OFFRES	LEMAIRE Yves PINSSON Marie christine GRELIN Jean	BAILLON Michel PUILLE Jean Philippe SNOECK Eric
COMITE DES FETES	GRELIN Jean CARLIER Francis COLLE Philippe	DOMALAIN Ghislaine CHAUMETTE Catherine
CORRESPONDANT DEFENSE	GRELIN Jean	



Initiation au massage cardiaque et au défibrillateur

En France, 50 000 décès par an sont causés par un arrêt cardiaque inopiné ou une mort subite. Les pouvoirs publics devant ce véritable problème de santé publique, se sont engagés à remédier à cela.

Le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le Code de la Santé Publique tente d'apporter une solution à cet enjeu national.

Le défibrillateur est le premier maillon de la chaîne de secours, et permet d'améliorer très fortement les chances de survie de la victime selon de nombreuses études scientifiques. **On estime que 3000 à 4000 vies pourraient ainsi être sauvées chaque année.**



La commune de Conchy-les-Pots, par l'intermédiaire de l'Association des Secouristes Français Croix Blanche du Compiègne, s'inscrit dans la suite d'initiatives locales comme s'équiper d'un défibrillateur.

A cet effet, un appareil automatisé externe a été mis à la disposition de nos concitoyens et placé en façade de la Mairie.

Une formation pour l'utilisation du défibrillateur automatique va se dérouler à la salle du rez-de-chaussée de la Mairie de Conchy-les-Pots sous le contrôle d'un moniteur des Premiers Secours des Secouristes Croix Blanche.

Cette initiation gratuite d'une heure limitée à 10 personnes par groupe se déroulera sur plusieurs sessions organisées dans la journée du samedi 24 mai 2014 (le matin à 9h30 puis à 11h. L'après-midi à 14h, puis à 15h30)

Cette formation repose sur un concept : comprenant un mannequin, un téléphone et un défibrillateur de formation.

« On apprend à alerter, à savoir diagnostiquer un arrêt cardiaque, à aller chercher un défibrillateur ou à faire un massage cardiaque jusqu'à l'arrivée des secours. »

Une attestation vous sera remise à la fin de l'initiation.

Pour tout renseignement complémentaire :

Secouristes Croix Blanche du Compiègne

www.croixblanche60.fr

compiegnois@croixblanche60.fr

Tél : 09 72 35 35 23

INSCRIPTION A L 'INITIATION AU MASSAGE CARDIAQUE DU SAMEDI 24 MAI 2014

Pour vous inscrire, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le remettre dans la boîte au lettre de la Mairie :

o Mme / o Mlle / o M.

Prénom : _____ NOM : _____

Adresse :

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Souhaitez-vous rejoindre les Secouristes de la Croix Blanche : OUI / NON

Quand souhaitez-vous passer : 9h30 / 11h / 14h / 15h30

VOISINS VIGILANTS

Malgré la mise en place du dispositif Voisins Vigilants en date du 14 février 2014, et de la pose de panneaux le signifiant, quatre délits ont été constatés (vols de carburant). Restons attentifs et prudents avec les beaux jours qui arrivent. Attention aux portes et fenêtres entre-ouvertes en façade principalement.

Contact des référents de quartiers :

Secteur 1 : rue de Flandres nord, rue de la Poste,
M. GRELIN : 06.74.80.66.92 2360, rue de Flandres

Secteur 2 : rue de Flandres nord 2
M. MESROUA : 03.44.85.08.50 115 rue de Flandres

Secteur 3 : centre nord, rue de la Recette
Mme LOPES-BRICHARD

Secteur 4 : centre
Mme RAMOND : 06.16.89.49.16 57 rue de Flandres

Secteur 5 : centre sud, rue de Noyon
M. BRAILLY : 03.44.85.11.97 9 rue de Noyon

Secteur 6 : rue de Flandres sud, rue de Boulogne, rue de l'Eglise
M. CARLIER : 03.44.85.69.78 10 rue de Boulogne.

Secteur 7 : la Marlière, rue du Sagnier, rue de la Harache
M. LEBLANC : 03.44.85.83.08 5 rue François Cousin

Référent Gendarmerie : Gendarme COULON Audrik : 06.11.82.19.72. ou Brigade RESSONS 03.44.42.79.17. ou le 17

J.GRELIN



« LA PROTECTION » DES ANIMAUX

Propriétaires d'animaux, nous vous invitons à la vigilance : ne les laissez pas divaguer !
Tout le monde ne souhaite pas accueillir des portées de chiots et de chatons !!!!
Cependant, nous vivons à la campagne ; il est parfois difficile de contrôler les allers et venues de nos chats par exemple.
Soyez donc tolérant et dialoguez avec vos voisins plutôt que de vous en prendre aux bêtes.

En cas de disparition suspecte d'un animal, il appartient au propriétaire de le signaler à la Gendarmerie.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

ELECTION	Nbre de bulletins	Suffrages exprimés	Bulletin blancs ou nuls	Majorité absolue
LE MAIRE	15	15		8

Monsieur LEMAIRE Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur Yves LEMAIRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION	Nbre de bulletins	Suffrages exprimés	Bulletin blancs ou nuls	Majorité absolue
1^{ER} ADJOINT :	15	15		8

Madame PINSSON Marie-Christine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint au maire, et a été installée

2^E ADJOINT :	15	15		8
--------------------------------	-----------	-----------	--	----------

Monsieur PUILLE Jean-Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^e adjoint au maire, et a été installé.

3^E ADJOINT :	15	14	1	7
--------------------------------	-----------	-----------	----------	----------

Monsieur GRELIN Jean, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^e adjoint au maire, et a été installé.

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du maire

L'an deux mil quatorze le 28 mars, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs Lemaire Yves, Puille Jean-Philippe, Grelin Jean, Bevalot Benjamin, Collé Philippe, Snoeck Eric, Carlier Francis, Baillon Michel, Dewidehem Yvon, Hucher Vincent, Mesdames François Emilie, Chaumette Catherine et Domalain Ghislaine.

Etaient absents excusés : Marie-Christine Pinsson a remis un pouvoir à Yves Lemaire, GEORGE Jacky a remis un pouvoir à Michel Baillon.

Date de convocation : 24/03/2014, Date d'affichage : 24/03/2014

Nombre de membres en exercice : 15, Nombre de membres présents : 13, Nombre de membres votants : 15

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

FRANCOIS Emilie	PINSSON Marie-Christine
CHAUMETTE Catherine	DEWIDHEM Yvon
HUCHER Vincent	GEORGE Jacky
CARLIER Francis	BAILLON Michel
BEVALOT Benjamin	DOMALAIN Ghislaine
SNOECK Eric	GRELIN Jean
PUILLE Jean-Philippe	LEMAIRE Yves
COLLÉ Philippe	

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur BAILLON Michel, doyen parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. Le conseil a choisi pour secrétaire Madame QUILLET Nathalie.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU MAIRE :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 de ce code.



Association des écoles
RCCB 10 rue de Noyon
60490 Conchy-les-Pots

L'association des écoles RCCB (Roye-sur-Matz, Canny-sur-Matz, Conchy-les-Pots, Boulogne-la-Grasse) a vu le jour en novembre 2011.

Elle a été créée à l'initiative de Mme Stéphanie BRANDAO, qui en fut la présidente de novembre 2011 à novembre 2013, suivie par un petit groupe de mamans d'enfants scolarisés dans le regroupement.

L'objectif majeur de cette association est d'aider les écoles du regroupement à finaliser des projets éducatifs tout faisant vivre les abords de l'école.

Tombola, vente de bulbes, loto et kermesse ont été les principales actions de l'association depuis sa création.

Les bénéficiaires ont permis de participer aux frais de cours de théâtre pour les élèves des 8 classes du regroupement, ainsi qu'aux frais du voyage en Auvergne en mars 2013 pour les classes de CM1 et CM2.

A ce jour, le bureau est composé comme suit :

Présidente : Séverine FOYART

Vice-présidente : Alexandrine PUILLE

Trésorière : Corinne FILLON

Secrétaire : Emilie PICOT

Membres enseignants : Carole GARBE et Chantal PAYEN

Ces actions ont pu être menées à bien grâce à la collaboration des parents, à leur active participation et leur aide, ainsi qu'à celles des municipalités et Comités des Fêtes du RPI pour leur prêt de salle et de matériel. Nous les en remercions.

Un loto a été organisé le 29 mars 2014 et a permis de réaliser un bénéfice de 1079 €.

Les prochains temps forts seront la journée « théâtre » le samedi 24 mai 2014 à Boulogne la Grasse et la journée « kermesse » le samedi 28 juin 2014 à Canny-sur-Matz.

Pour les membres de l'association, la présidente, Séverine FOYART



Une nouvelle saison a débuté le samedi 5 avril.

Le 18 janvier dernier, jour de l'assemblée générale, il a été décidé de garder les mêmes cotisations, à régler au premier entraînement (si l'essai vous convient), à savoir :

10 € - adultes

7 € - 14/18 ans

5 € - 8/13 ans

Concernant les concours, ils auront bien lieu le 19 avril et le 7 juin en semi nocturne, pensez à réserver vos journées et venez vous joindre à nous, et souhaitons que la météo nous soit favorable.

Le 25 janvier, nous avons eu le plaisir de partager avec une vingtaine de personnes de bonnes galettes achetées à « la Source Gourmande », accompagnées du verre de l'amitié.

Nous souhaitons également la bienvenue à Monsieur Sébastien Carlier, nouveau bénévole dans l'association.

Nous sommes bien entendus toujours à l'écoute pour toutes suggestions.

Nous tenons également à remercier Monsieur Carlier, porte parole entre la mairie et le club de Pétanque ainsi que la Mairie pour l'accord du futur agrandissement du terrain.

Nous espérons donc vous retrouver le 19 avril et tout au long de l'année.

*Pour le Club de Pétanque
Béatrice RICHARD*



FOOTBALL CLUB DE CONCHY/ BOULOGNE

Le FCCB remercie ses supporters pour la première partie du championnat.

A ce jour, le club se positionne à la 7ème place de la 5ème division avec 7 victoires, 1 nul et 7 défaites dues à un certain manque de rigueur et d'efficacité chronique devant le but.

L'équipe B a du déclarer forfait suite à de trop nombreuses absences de joueurs qui prennent des licences, puis abandonnent pour des motifs futiles.

L'effectif est donc de 20 joueurs pour une équipe.

Calendrier des prochains matchs

13 avril à Laneuvilleroy	08 mai à Léglantiers
27 avril Conchy reçoit Léglantiers	18 mai à Bonvillers
01 mai Conchy reçoit Bonvillers	25 mai Conchy reçoit Beaulieu
04 mai à Rollot	01 juin à Thieux

Manifestations : La soirée St-Patrick, organisée par le FCCB, le 1^{er} mars a été un gros succès avec 90 repas confectionnés par les joueurs sous la baguette du cuisinier Christophe Ledoux, joueur et habitant de Conchy. Une déco très sympa, un service de garde des véhicules, un service irréprochable et une excellente ambiance ont ravi les convives qui se sont régalés et ont pris date pour Halloween !!!!

Naissances : Une petite Alice au foyer de Johann et Valéria et un petit Mateo chez David et Marion. Félicitations aux parents et tous nos vœux aux bébés.

L'opération « Fête des mères » sera reconduite le 25 mai. Les joueurs proposeront des roses pour les mamans et une distribution de lots par tombola devant la boulangerie de Conchy et au café de Boulogne. Nous vous espérons nombreux.

Merci à tous et rendez-vous au stade !!!!!

M B. WEPPE

Vents d'échecs

A l'honneur et le plaisir de vous inviter le 11 mai 2014 à une journée totalement dédiée au jeu d'échecs dans la salle polyvalente de Conchy-les-Pots.

Au programme :

10 heures : Animations sur le thème Temps et Déplacement sur 64 cases.

Initiation et présentation du jeu d'échecs sous des formes ludiques et variées.

12 heures/13 heures 30 : possibilité de restauration.

13 h 30 : début du GPO (Grand Prix de l'Oise), 60 joueurs attendus,

C'est la dernière étape du tournoi départemental commencé en septembre 2013 et c'est à Conchy-les-Pots qu'il se termine ...

Ce tournoi est réservé aux joueurs licenciés de l'Oise.

14 heures : Début d'un tournoi « Off » ouvert à tout amateur, licencié ou non, de l'Oise ou d'ailleurs, selon les mêmes règles de compétition : 30 minutes de réflexion par joueur et sur 5 ou 6 parties.

Ce sera l'occasion de découvrir une activité à la fois sportive et intellectuelle, simple de fonctionnement et gratifiante personnellement.

19 heures : fin et remise des trophées.

19 heures 30 : Inscriptions au club pour la saison 2014/2015.

Informations concernant le club d'échecs de Conchy-les-Pots : Les cotisations annuelles sont de 20 € pour les adultes

et 10 € pour les jeunes.

Le club a pour ambition d'ouvrir une « école d'échecs » pour les jeunes, voire les très jeunes (4/5ans) dès septembre 2014 dans la salle de l'ancienne gare le mercredi après-midi avec des formateurs bénévoles issus de l'Education Nationale.

Le club a démarré le 1^{er} septembre 2013 avec 6 adhérents, nous sommes maintenant 13 à nous réunir tous les mercredis à

20 heures dans la salle du « Caméléon ».

Si vous souhaitez vous joindre à nous, rien de plus simple, venez sans prévenir au 340 rue de la Harache, et si vous êtes timides, téléphonez au **03 44 85 23 86**

M D . BENARD

L'indemnité de base est payable le jour de la signature de la convention.

L'indemnité complémentaire annuelle sera calculée prorata temporis et payable dans les trente (30) jours calendaires qui suivent le jour du commencement des travaux de réalisation du Parc éolien pour la première année puis d'avance le 15 février de chaque année jusqu'au terme de la convention.

La durée de validité de la convention se calcule à compter du début du chantier du Parc éolien et, en tout état de cause, au plus tard, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour expirer après le démantèlement du Parc éolien, et au plus tard trente (30) ans après la date du début de chantier.

Après avoir donné lecture de ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération, Monsieur GRELIN Jean adjoint au maire, agissant en remplacement du Maire empêché, demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents Monsieur Yves LEMAIRE, Maire de la Commune, à signer les deux conventions sous seing privé avec la société ENERGIE DES CHOLLETZ.

Ont voté pour : 11 sur 13 présents (Messieurs Yves LEMAIRE et Guy CLEUET ont quitté la salle de réunion afin de ne pas prendre part au vote)

Ont voté contre :

Se sont abstenus : 2

MODIFICATION DES STATUTS DU SEZEO

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les modifications statutaires et le renouvellement de la demande d'adhésion au Syndicat des Energies de la zone Est de l'Oise (SEZEO), le Conseil Municipal après réflexion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour adopte les dispositions ci-après :

la commune de CONCHY LES POTS rend un avis favorable aux modifications des statuts du SEZEO telles que présentées,

la commune de CONCHY LES POTS réitère sa volonté d'adhérer au Syndicat des Energies de la zone Est de l'Oise (SEZEO) et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette adhésion.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de prochains travaux d'arrachage, d'élagage de clôtures végétales débordant sur les chaussées.

Le Conseil Municipal autorise le club de pétanque à agrandir l'aire de jeu (pétanque)

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Philippe MARINI n' a pu donner suite à la demande de subvention pour la réalisation des caniveaux de la rue du Sagnier.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS
AVEC LA SOCIETE ENERGIE DES CHOLLETZ**

Dans le cadre du développement d'un projet éolien porté par la société ENERGIE DES CHOLLETZ, composé de cinq éoliennes et de leurs équipements annexes (voies d'accès, aire de grutage, câbles électriques, poste de livraison, ...), le Conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer avec ladite société deux conventions déterminant les conditions d'utilisation d'un voie communale et de deux chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de CONCHY-LES-POTS.

1/ Convention d'autorisation de passage de câble et d'utilisation d'une voie en vue de la réalisation d'un parc éolien

Par cette convention, la Commune autorise la société ENERGIE DES CHOLLETZ à faire passer des câbles sous la voie communale n° 4 et à faire stationner des véhicules de chantier et de transport sur cette même voie afin de permettre la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement du parc éolien de la société ENERGIE DES CHOLLETZ.

Par ailleurs, afin de permettre le passage des véhicules de chantier et de transport dont le tonnage par essieu est élevé et de stabiliser cette voie, la société ENERGIE DES CHOLLETZ propose à la Commune, par cette convention, d'effectuer des travaux de renforcement et d'aménagement de la voie.

En contrepartie de ces autorisations, la société ENERGIE DES CHOLLETZ s'engage à verser à la Commune :

- une redevance domaniale de base d'un montant forfaitaire unique de cinq cents euros (500 €) ;**
- deux redevances annuelles complémentaires, à savoir :**
 - une redevance domaniale complémentaire annuelle d'un montant de dix-huit euros (18 €) en contrepartie du droit de passage des câbles sous la voie communale susmentionnée**
 - une redevance domaniale forfaitaire annuelle d'un montant de mille trois cents euros (1300 €) en contrepartie du droit de stationnement sur les voies.**

La redevance domaniale de base est payable le jour de la signature de la convention. Les redevances domaniales complémentaires annuelles seront calculées prorata temporis et payables dans les trente (30) jours calendaires qui suivent le jour du commencement des travaux de réalisation du Parc éolien pour la première année puis d'avance le 15 février de chaque année jusqu'au terme de la convention.

La durée de validité de la convention se calcule à compter du début du chantier du Parc éolien et, en tout état de cause, au plus tard, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour expirer après le démantèlement du Parc éolien, et au plus tard trente (30) ans après la date du début de chantier.

2/ Convention d'utilisation des chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien

Par cette convention, la Commune garantit à la société ENERGIE DES CHOLLETZ l'accessibilité au Chemin rural des Rouliers et au Chemin rural de Noyon pendant toute la durée de la convention, cette utilisation impliquant aussi bien le passage que le stationnement des véhicules de chantier et de transport nécessaires à la construction, à l'exploitation, à la maintenance et au démantèlement du parc éolien de la société ENERGIE DES CHOLLETZ.

Par ailleurs, s'il s'avérait indispensable de goudronner, renforcer, consolider et aménager ces chemins ruraux, la société ENERGIE DES CHOLLETZ propose à la Commune d'effectuer les travaux nécessaires à ses besoins propres et exclusifs.

En contrepartie de ces engagements et autorisations, la société ENERGIE DES CHOLLETZ s'engage à verser à la Commune :

- une indemnité de base d'un montant forfaitaire unique de cinq cents euros (500 €),;
- une indemnité complémentaire forfaitaire annuelle d'un montant de mille quatre cents euros (1400 €).



**1914.....1918
Une guerre qui a marqué le
village
de CONCHY-LES –POTS**

A l'occasion de la Commémoration du centenaire du début de la Grande Guerre, je présenterai, le 11 novembre 2014, une exposition sur l'évolution de notre commune de la fin du XIX^{ème} siècle au retour à la paix .

Les thèmes retenus sont : Conchy.....en 1900 ; Conchy 1914-1918, « un village totalement dévasté, il ne restait que 3 maisons et 2 granges » ; Conchy 1921 la reconstruction débute....

Je possède déjà beaucoup de documents concernant le village mais en recherche d'autres, de toute nature : cartes postales, courriers personnels, cartes, documents militaires, objets, costumes, médailles, objets fabriqués par les « poilus », que vous trouverez peut-être au fond d'un tiroir précieusement rangés ou dans une malle au grenier.

Si vous détenez l'un ou l'autre de ces documents, objets..confiez les moi au plus tard pour le 15 juin de façon à ce que je puisse les exploiter au mieux, les exposer puis vous les restituer, j'aimerais que les différents témoignages présentés soient en relation avec les familles de Conchy de manière à ce que l'exposition garde un caractère local.

Pour de plus amples renseignements et /ou déposer ce que vous possédez, vous pouvez me contacter au : 03 44 85 07 78 et au 27 rue de Flandres à Conchy Avec tous mes remerciements anticipés,

Madame Lucette HARANG



COMMEMORATION DU 8 MAI

Comme chaque année, nous vous invitons à célébrer la fin de la seconde guerre mondiale. La cérémonie se déroulera à 11h30 au monument aux morts et sera suivi du verre de l'amitié servi par le Comité des Fêtes.

L'an deux mil quatorze le 10 janvier à 20h30 ,le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves LEMAIRE, Maire de la commune.

Présents : tous les membres étaient présents à l'exception de Madame DOMALAIN Ghislaine

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine PINSSON

Monsieur Lemaire donne lecture du précédent procès-verbal, et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES.

1. Par délibération en date du 27 novembre 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes

En effet, il est nécessaire de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Sources pour :

Compléter la compétence développement économique en ajoutant la création, promotion, commercialisation et gestion d'une Zone d'Activité Économique Intercommunale située au lieu-dit La Couture à Lassigny en plus de celle de la Zone d'Activité Économique Intercommunale de la Vallée du Matz de Reissons-sur-Matz la Création, promotion, commercialisation d'immobilier d'entreprise (hôtel ou pépinière d'entreprise)

Prendre une nouvelle compétence relative au Très Haut Débit et à la création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit à savoir : Très Haut Débit étude, coordination et suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales SIG élaboration, mise en œuvre, gestion et mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux informations en matière d'aménagement du territoire. Supprimer l'article relatif à la composition du conseil communautaire puisque dorénavant c'est un arrêté préfectoral qui fixe sa composition conformément à la loi modifiée du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

Il convient de préciser que cet ajout de compétence en matière de développement économique et de prise de compétence en matière de très haut débit vise de nouveaux projets qui n'entraînent pas de transfert de charges (dépenses, patrimoine...) des communes vers la communauté de communes et qu'ainsi il n'est pas attendu de baisse de la fiscalité de la part des communes.

S'agissant de nouvelles dépenses pour la Communauté de Communes du Pays des Sources estimées à environ 4 M€ pour le très haut débit et 1,1 M€ pour le BIL de Lassigny, celles-ci seront financées prioritairement par autofinancement (avec les excédents actuels) et/ou si nécessaire par recours à la fiscalité ou l'emprunt.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal, **VALIDE** les statuts modifiés, tels que joints en annexe, de la Communauté de Communes du Pays des Sources, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette

décision.

FINANCEMENT DES CENTRES DE LOISIRS ET CAMPS ADOS 2014

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2014 le financement des centres de loisirs.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE 2012

Monsieur le Maire indique que l'article L2224-5 du CGCT prévoit qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être présenté chaque année au Conseil Municipal.

Il est fait état du rapport établi par l'ADTO de Beauvais sur la qualité et le prix de l'eau potable. Le rapport quant à lui est consultable en mairie.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau potable de la commune de CONCHY LES POTS.

Le Rapport Annuel est transmis aux services de la Sous-préfecture en même temps que la présente délibération.

POSE DE CANIVEAUX RUE DU SAGNIER

Monsieur le Maire présente un devis pour des travaux de pose de caniveaux dans la rue du Sagnier. Ce devis s'élève à la somme de 46 220,00€ HT.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander auprès de Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

Dossier à représenter au Conseil Municipal ultérieurement après accord de Monsieur Marini.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur Eric Snoeck, pour aménager le trottoir devant sa propriété pour faciliter l'accès à un futur logement.

L'an deux mil quatorze le 21 Février à 20h30 ,le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves LEMAIRE, Maire de la commune.

Présents : tous les membres étaient présents à l'exception de Catherine CHAUMETTE (excusée) et Patrick KUSZPA (excusé) Monsieur Lemaire donne lecture du précédent procès-verbal, et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

REPARTITION DE L'ACTIF ET PASSIF DES VOCATIONS DISSOUTES DU SIVOM DE RESSONS SUR MATZ

Le Maire rappelle au conseil municipal l'objet de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités locales.

Rappelle la délibération du SIVOM visant à dissoudre la vocation « autorité concédante électricité » à compter du 31/12/2013, la reprise de cette compétence par la Commune à compter du 01/01/2014, la volonté de la commune à adhérer au futur syndicat "SEZEO", Rappelle la décision du SIVOM visant à dissoudre la vocation "centre de secours" et l'acceptation par la commune de reprendre cette compétence.

Le Maire explique que suite à ces deux dissolutions, le SIVOM de RESSONS sur MATZ n'aura plus qu'une compétence à compter du 01/01/2014 soit la vocation "centre social" et qu'ainsi le SIVOM sera transformé en SIVU sur l'année 2014.

Le Maire rappelle que par le biais de cette compétence "centre social" le SIVOM a mené une politique de soutien et d'accompagnement à l'association du centre social notamment par des aides financières sur des actions à caractère social visant à accompagner les habitants du canton et que l'ensemble des communes souhaite maintenir ces actions avec même une volonté de créer de nouvelles actions vis à vis de la petite enfance. La mise en place de cette dernière action visant à créer des accueils pour la petite enfance nécessitera des besoins financiers supplémentaires.

Dans cet esprit, le Maire propose au conseil municipal :

D'accepter que la répartition des excédents et biens (actif et passif) tel que proposé par le Conseil Syndical en sa séance du 4 novembre 2013, à savoir : 1/33^e pour la vocation "centre de secours" et 1/24^e pour la vocation "autorité concédante électricité"

D'accepter que les sommes reçues du SIVOM suite à la dissolution de ces deux vocation "centre de secours" et "autorité concédante électricité" soient reversées à la vocation "centre social" dans leur intégralité.

Le Conseil Municipal fait part de son souhait de voir disparaître le S.I.V.U et sa compétence centre social au profit de la communauté de communes du pays des sources.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Trésorier de la signer pour mandater ces sommes à la vocation Centre social du SIVOM ou SIVU de RESSONS SUR MATZ.

PROJETS 2014 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTA- TION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de mise aux normes dans le local du football dont le coût prévisionnel s'élève à 9.569,48€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 9.569,48 €

DETR : 4.306,26 €

Autofinancement communal : 5.263,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'arrêter le projet des travaux de mise aux normes du local de football

D'adopter le plan de financement exposé ci-dessous

De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Fait et délibéré, en Mairie les jours mois et ans que dessus.

Reconduction de l'opération, des travaux de prolongement du réseau pluvial de la rue François-Cousin, pour lequel ce dossier présenté en 2013 au titre de la DETR n'avait pas été subventionné (montant des travaux 11 146.29€ HT)